



Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la Ruralité, sont en déplacement dans l'Allier lundi 14 décembre 2020, en présence de Claude RIBOULET, Président du Conseil départemental de l'Allier, et Christian CHITO, Vice-Président chargé du numérique. Cette journée est l'occasion de présenter les actions du Département de l'Allier en faveur de l'inclusion numérique.

Chef de file des solidarités sociales et territoriales, le conseil départemental de l'Allier entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs bourbonnais (collectivités, administrations, associations, etc.) en s'engageant dans des actions concrètes et structurantes. En octobre 2019, l'assemblée départementale a adopté le plan numérique Allier 2019-2021 pour un numérique inclusif. Les objectifs de ce plan sont :

- Former et outiller les usagers et les aidants pour faciliter l'accès aux droits et aux services numériques ;
- Développer une offre de médiation numérique de proximité, selon une stratégie « pull » (l'accueil du public dans des lieux identifiés) et une stratégie « push » (aller vers les publics) ;
- Contribuer à la structuration d'un réseau des acteurs de la médiation numérique, de l'aide, en passant par l'accompagnement et la formation ;
- Faire du numérique un levier pour accompagner les transformations dans le domaine de la santé, de l'aide à domicile, du commerce, de la culture, etc.

Le lancement du dispositif national de conseillers numériques

Le 17 novembre, l'Etat a annoncé la création d'un dispositif en faveur de l'accompagnement des publics éloignés du numérique. Le Département a souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat. Ce dispositif consiste à financer 4 000 postes de conseillers numériques avec une prise en charge de la rémunération par l'Etat à hauteur de 50 000 € par poste. Les contrats peuvent être à temps plein (35h) ou à temps partiel (subvention proratisée) pour une durée de 2 ans.

Quelles sont les missions des conseillers numériques envisagées pour le Département de l'Allier ?

Dans l'Allier, plusieurs collectivités locales et associations réfléchissent à la possibilité de recruter des conseillers numériques (CCAS de Moulins, Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, centres sociaux ruraux, Mairie de Biozat, etc.) Les conseillers numériques pourront être mobilisés sur les missions suivantes :

- L'accompagnement et le développement d'une offre de service de médiation numérique auprès des 18 services d'aide à domicile et 38 EHPAD équipés de tablettes (accompagnement individuel, organisation d'ateliers collectifs) ;
- L'accompagnement des usagers dans leur accès aux droits et la mise en œuvre d'actions collectives avec les travailleurs sociaux et secrétaires médico-sociales (ex : création d'ateliers numériques à Saint-Pourçain-sur-Sioule en partenariat avec le CCAS pour les personnes éloignées du numérique, aucune offre actuellement) ;
- Conforter l'équipe de la Bourbon'NET (action collective plus régulières dans les communes et les associations), accélérer le déploiement de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » auprès des commerces locaux (accompagnement individuel) ;
- Proposer une offre de médiation numérique dans les médiathèques du département (5 médiathèques têtes de réseau) et accompagner la mise en œuvre d'une politique d'inclusion numérique dans les points de lecture publique (conforter le volet formation de la médiathèque départementale) ;
- Pérenniser l'initiative des Promeneurs du net et poursuivre l'action d'éducation au numérique.



A noter que cette action s'inscrit en plus de 2 services civiques mobilisés dans 7 maisons des solidarités départementales de janvier à juin 2021. Ces jeunes auront pour mission d'accompagner les publics dans les usages du numérique.

La mise en circulation d'un bus numérique : la Bourbon'NET

Le Département pilote depuis le 28 octobre 2019 un bus numérique. Le bus propose aux bourbonnaises et aux bourbonnais résidents des communes les plus éloignées des services d'une part, un accompagnement aux démarches administratives en ligne et d'autre part, une aide à l'utilisation des outils numériques. Entre le 28 octobre 2019 et le 13 novembre 2020, la Bourbon'NET a reçu 1 393 visites et accompagné 945 personnes que ce soit pour des démarches administratives en ligne, de l'accompagnement aux outils numériques ou des animations pour de la découverte du numérique (impression 3D). Pendant cette période, l'équipe de la Bourbon'NET s'est rendue dans 160 communes différentes (à l'arrêt entre le 13 mars et le 7 juin en raison du confinement, mais avec une continuité de service assurée en lien avec la plateforme nationale solidarité-numérique). Signe de reconnaissance de la qualité de service rendu au public, l'Etat a labellisé la Bourbon'NET bus France Services au 1^{er} janvier 2020.

Le Tiers lieu « Le Mazier »

Le Département soutient le projet de tiers-lieu "Le Mazier", situé à Bourbon-l'Archambault, au travers de son dispositif d'aide à l'ingénierie de projet. 20 823 € de fonds leader Allier ont été affecté pour l'émergence et le développement de ce tiers-lieu. L'aide leader Allier du conseil départemental est une aide spécifique dérogatoire pour accompagner les projets en émergence bénéficiant de crédits LEADER.

Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt tiers-lieux Bourbonnais

Dans le cadre du pacte régional pour l'Allier (PACTE Allier), le Département et la Région pilotent un appel à manifestation d'intérêt tiers-lieux Bourbonnais 2020-2021. Pour le Département, l'objectif est de développer et contribuer à l'émergence d'espaces d'inclusion numérique de proximité. Ces lieux ont vocation à permettre l'acquisition d'une culture numérique des publics qui en sont le plus éloignés, le brassage générationnel et conforter une dynamique de coopération avec les acteurs existants. Concrètement, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), propose de créer, équiper, structurer et mettre en réseau ces espaces en leur apportant un soutien financier, sur 2 ans (2020-2021) en co-financement à part égale entre le Département et la Région. L'AMI a été lancé en février 2020 et adressé à l'ensemble des communes et des membres du comité de pilotage du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (EPCI, chambres consulaires, centres sociaux, associations caritatives, etc.). L'ensemble des collectivités territoriales, associations et entreprises sont éligibles. Une dizaine de candidature ont été reçues et sont en cours d'instruction.

La création d'une aide à l'équipement et à la connexion internet pour les usagers

Pour faciliter l'accès aux outils numérique, une aide spécifique dédiée à l'achat d'un équipement reconditionné (ordinateur, tablette, smartphone) et à un accès internet a été créée. Il s'agit d'un dispositif innovant, permettant aux publics les plus fragiles de bénéficier jusqu'à 300 € pour l'achat d'un ordinateur, 200 € pour une tablette, 150 € pour un smartphone et de 6 mois de connexion internet pris en charge par le Département.



La création d'une aide pour mailler le département en points numériques accessibles aux publics

Pour assurer un égal accès aux services numériques dans les territoires, le Département va accorder un soutien financier à des associations telles que les clubs informatiques et les associations caritatives pour proposer un accès gratuit à internet avec du matériel reconditionné. Ce dispositif nouveau s'ajoute aux dons de matériels réformés du Département aux communes et aux familles.

L'ouverture de points numériques dans les maisons des solidarités départementales

Conformément aux objectifs définis par la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (fiche action – premier accueil social inconditionnel de proximité), le point numérique a vocation à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives simples en leur apportant des informations pour réaliser les démarches de manière plus autonome, guider les personnes sur les plateformes numériques sociales et réorienter utilement vers les partenaires habilités pour d'autres démarches en favorisant les prises de rendez-vous. Cette action est également fléchée dans le cadre de la convention territoriale globale entre la CAF de l'Allier et le Conseil départemental approuvée par l'assemblée départementale lors de sa réunion du 2 juillet 2020 (thématique inclusion numérique). L'animation des points numériques est une des clés de réussite du projet, qu'il s'agisse de l'aide à l'utilisation des outils, l'accompagnement et la conduite d'action individuelle ou collective en faveur de la montée en compétence de publics éloignés du numérique. Ont été identifiées pour une première vague d'équipement à titre expérimental les MSD suivantes :

- Bourbon-l'Archambault ;
- Avernay ;
- Refembre (Moulins) ;
- Le Florilège (Moulins) ;
- Yzeure ;
- Saint-Pourçain-sur-Sioule ;
- Cosne-d'Allier.

Le déploiement de services civiques pour animer les points numériques

Compte tenu des enjeux d'insertion professionnelle des jeunes dans le contexte sanitaire que nous connaissons et de leur appétence pour les nouvelles technologies, la mission service civique est particulièrement adaptée à la mise en œuvre d'une action de lutte contre l'exclusion numérique des personnes fragiles et isolées. A titre d'illustration, la Bourbon'NET a accueilli un jeune en service civique de février à août 2020. La conférence des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie a financé l'association Unis-Cité, chargée d'organiser et promouvoir le service civique en France, pour la mobilisation de 6 jeunes en 2019 et 2020 dans le bassin vichyssois. Ces jeunes sont intervenus régulièrement dans des EHPAD, comités de quartier et une résidence sénior pour mener une action d'apprentissage au numérique auprès de 261 séniors. L'association Unis-Cité a fait ses preuves dans la formation et l'accompagnement des jeunes dans la conduite de projet en faveur de l'inclusion numérique des personnes en situation d'illectronisme (programme « Sylver Geek » pour des actions d'accompagnement auprès des publics séniors, programme « les Connectés » pour un accompagnement tout public aux usages du numérique, le programme « les Intergénéreux » pour mener des actions collectives ludiques de lutte contre l'isolement des personnes en EHPAD). **2 jeunes en mission service civique seront recrutés pendant 8 mois directement par l'association Unis-Cité pour un démarrage au 1er février, à raison de 2 jours par semaine, dans les 7 MSD précitées, les antennes équipées d'un point numérique et éventuellement la Bourbon'NET.** Le Département versera une subvention de 4 300 € à l'association.



Vers un déploiement des Pass numérique en 2021

Dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, quatre sites répondant à une charte qualité ont été désignés pour former les publics en situation d'exclusion aux usages du numérique : la MJC de Montluçon, la Ligue de l'Enseignement de l'Allier, la Fabrique de territoire de Vichy Communauté et l'association Bocage numérique située à Bourbon l'Archambault. Pour accompagner l'émergence de nouveaux lieux de formation labélisés « pass numérique », 1 000 pass supplémentaires pourront être acquis par le Département pour une distribution à compter de janvier 2021.

La structuration d'un réseau des aidants numériques

Pour leur proximité avec le public, les aidants numériques sont au cœur de la stratégie départementale d'inclusion numérique. Avec le soutien de l'Etat, le Département contribue à la montée en compétence numérique des aidants. 5 groupes d'aidants (secrétaires de mairie, secrétaires médico-sociale, agents France Services, élus locaux, bibliothécaires, aide à domicile, bénévoles d'association, etc ...) ont été constitués entre octobre et novembre 2020 pour suivre la formation « Et si j'accompagnais ». Cette formation est co-organisée avec le hub pour un numérique inclusif Auvergne-Rhône-Alpes (HINAURA). L'objectif est de poursuivre cette dynamique de coopération par la mise en commun des outils et des compétences en réponse aux besoins multiples des usagers (la gestion de la boîte électronique, l'utilisation de France Connect, la vidéoconférence, etc.).

Le développement accéléré des sites administratifs miroirs et mis à jour (Compte Ameli de l'assurance maladie, pôle emploi, CAF, impôts, etc) pour simuler des démarches est un enjeu. En complément, le Département a intégré dans son plan de formation interne, la formation des travailleurs sociaux aux enjeux de l'inclusion numérique. Les premières sessions seront organisées au premier semestre 2021.

La formation des usagers

En lien étroit avec l'Etat, le Département participe au déploiement des « PASS rentrée » (chèques numériques) qui ont vocation à favoriser la mise en relation entre les usagers en situation d'exclusion et les lieux de formation. Les lieux d'accueil du Département, dont les maisons des solidarités départementales ont vocation à participer à la distribution des chèques. Le Département va poursuivre cette action par la commande d'un millier de PASS supplémentaires pour début 2021.

Le dispositif départemental d'aide aux commerces de proximité

Depuis le 16 novembre, le Département intervient en soutien des commerces de proximité via la plateforme en ligne « ma ville mon shopping ». L'Equipe de la Bourbon'NET est à la disposition des commerçants et habitants pour les aider dans l'utilisation de cette plateforme (numéro 07 85 12 41 46).

Présentation de la stratégie nationale et départementale d'inclusion numérique

Vendredi 27 novembre 2020, le Département a organisé la première journée départementale de l'inclusion numérique et des aidants numériques de l'Allier, ouverte aux professionnels. Cette journée a été soutenue par l'agence nationale de la cohésion des territoires, qui a attribué le label « Numérique en commun[s] » à l'évènement. Elle a rassemblé plus de 110 participants en distanciel via la plateforme Zoom.